

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2017**

L'an deux mille dix-sept, le sept avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de Madame SOUBRY Sylviane, Maire.

**Etaient présents, Mesdames et Messieurs** : Sylviane SOUBRY, Daniel ALADENISE, André DEHAYES, Daniel BOURGOIN, Jean-Louis MESMIN, Isabelle HERAULT et Didier CARJAT.

**Absents excusés, Messieurs** : Jacques JOYEUX, Aurélien POUILLAUDE

**Absente, Madame** : Coralie PETIT.

**1) APPROBATION COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 3 MARS 2017**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 3 mars 2017.

**2) DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE**

M<sup>r</sup> Jean-Louis MESMIN a été désigné secrétaire de séance.

**3) DÉLIBÉRATIONS**

**BUDGET COMMUNAL**

***Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2016***

Le document d'exécution du budget 2016 est remis à chaque Conseiller Municipal et se résume ainsi :

<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>	
<b><i>Résultat de clôture 2015 reporté en 2016</i></b>	<b>73 364.23</b>
Recettes 2016	438 555.91
Dépenses 2016	337 740.03
<b><i>Résultat de l'exercice 2016</i></b>	<b>100 815.88</b>
<b><i>Résultat cumulé 2016</i></b>	<b>174 180.11</b>
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	
<b><i>Résultat de clôture 2015 reporté en 2016</i></b>	<b>-39 364,29</b>
Recettes 2016	158 224,58
Dépenses 2016	220 317.99
<b><i>Résultat de l'exercice 2016</i></b>	<b>-62 093.41</b>
<b><i>Résultat cumulé 2016</i></b>	<b>-101 457.70</b>
<b><i>Excédent des Restes à réaliser</i></b>	<b>87 343.20</b>

Mme Le Maire précise que le compte de gestion pour l'année 2016 est conforme au compte administratif 2016 comme l'indique l'extrait du compte de gestion fourni par Mme la Trésorière de L'Isle-Jourdain.

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité :

- Le compte administratif de l'exercice 2016
- Le compte de gestion de l'exercice 2016

### *Affectation du résultat 2016*

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation 2016 comme suit :

<b>AFFECTATION du RESULTAT</b>	
<b>Excédent d'exploitation 2016</b>	<b>174 180.11</b>
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	14 114.50
002 – Résultat reporté en fonctionnement	160 065.61
<b>001 – Déficit d'investissement 2016 reporté</b>	<b>101 457.70</b>

### *Vote des taux des trois taxes locales 2017*

Après examen de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer les taux suivants en 2017 :

- Taxe d'habitation : 12,50 % - produit correspondant : 69 938,00 €
- Taxe foncière (bâti) : 10,98 % - produit correspondant : 40 132,00 €
- Taxe foncière (non bâti) : 37,95 % (taux 2016 maintenu) - produit correspondant : 23 377,00 €

Total produit fiscal attendu : 133 447,00 €.

### *Vote du budget 2017*

Le budget 2017 se présente ainsi :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES</b>	
<b>Chapitres</b>	<b>Proposition totale</b>
70 - Produits des services et ventes diverses	36 024.00
73 - Impôts et taxes	178 186.00
74 - Dotations – Subventions	148 179.00
75 - Autres produits de gestion courante	20 000.00
76 - Produits financiers	6 288.67
013 - Atténuations de charges	5 038.45
002 - Excédent de fonctionnement reporté	160 065.61
<b>TOTAL</b>	<b>553 781.73</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES</b>	
<b>Chapitres</b>	<b>Proposition totale</b>
60 – Achats et variation des stocks	40 400.00
61 – Services extérieurs	147 208.87
62 – Autres services extérieurs	18 600.00
63 – Impôts, taxes et versements assimilés	4 300.00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	214 630.00
65 - Autres charges de gestion courante	22 566.74
66 - Charges financières	11 000.00
67 - Charges exceptionnelles	300.00
6811 - Dotation aux amortissements des immobilisations	36.42
023 - Virement à la section d'investissement	94 739.70
<b>TOTAL</b>	<b>553 781.73</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES</b>			
<b>Articles et programmes</b>	<b>Propositions nouvelles</b>	<b>Reports</b>	<b>Propositions Globales</b>
10222 - FCTVA	20 200.00		20 200.00
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	14 114.50		14 114.50
27638 - Autres établissements publics	8 927.61		8 927.61
OP-1120 - Enfouissement des réseaux - subventions		23 740.00	23 740.00
OP-1122 - Aménagement multiservices -subventions		27 665.00	27 665.00
OP-1123 - Salle polyvalente - subventions		117 014.08	117 014.08
OP-1124 – Cimetière - subventions	47 677.00	63 845.00	111 522.00
OP-125 – Mise en accessibilité Mairie/APC -subventions		39 551.00	39 551.00
OP-126 – Aménagement abords médiathèque - subventions	9047.00		9 047.00
021 – Virement de la section de fonctionnement	94 739.70		94 739.70
28041511 – Amortissement des immobilisations	36.42		36.42
<b>TOTAL</b>	<b>194 742.23</b>	<b>271 815.08</b>	<b>466 557.31</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES</b>			
<b>Articles et Programmes</b>	<b>Propositions Nouvelles</b>	<b>Reste Reporté</b>	<b>Propositions Globales</b>
001 – Déficit d'investissement reporté	101 457.70		101 457.70
16 - Emprunts et dettes assimilées	36 002.96		36 002.96
OP-1104 - Achat matériel	13 421.74	7 150.26	20 572.00
OP-1122 - Aménagement multi-services	3 199.19	11 800.81	15 000.00
OP-1123 - Salle polyvalente	1 200.00	8 703.25	9 903.25
OP-1124 - Cimetière	57 803.84	72 196.16	130 000.00
OP-125 - Mise en accessibilité mairie et APC		67 802.00	67 802.00
OP-126 – Aménagements abords demédiathèque	30 000.00		30 000.00
OP-192 - Travaux camping	1 000.00	1 670.85	2 670.85
OP-193 - Travaux bâtiments		3 500.00	3 500.00
OP-195- Travaux voirie	38 000.00		38 000.00
OP-197 - Réserve foncière		11 648.55	11 648.55
<b>TOTAL</b>	<b>282 085.43</b>	<b>184 471.88</b>	<b>466 557.31</b>

Les membres du Conseil Municipal votent le budget à l'unanimité.

**Les délibérations concernant le budget assainissement et le budget photovoltaïque sont reportées à la réunion fixée au 13 avril 2017.**

### **Tarif assainissement collectif 2017**

Le Conseil Municipal décide de revoir les tarifs de la redevance assainissement pour les habitations raccordées et raccordables au réseau d'assainissement collectif du bourg, la Genevrie, la Vergne et d'appliquer pour 2017 la tarification suivante pour chaque abonné :

- Forfait : 70.00 €
- 0.70/m3 d'eau consommée
- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte : taux notifié par l'Agence de l'Eau : 0.180 €/m3

Le forfait sera calculé au prorata du temps de présence dans l'immeuble raccordé

## **Attribution des lots du marché de travaux pour l'extension du cimetière, création d'une voie d'accès et d'un parking avec mise en accessibilité des abords de la médiathèque.**

La procédure adoptée : marché public de travaux à procédure adaptée.

La consultation par publication dans un journal d'annonces légales et publication sur plateforme dématérialisée a été lancée le 3 mars 2017.

La remise des offres des entreprises était fixée au 29 mars 2017 à midi.

L'ouverture des plis s'est déroulée le 30 mars 2017.

Après analyse des offres par le maître d'œuvre, ont été retenues :

Lot 1 – Terrassement = 54 005,85€ HT – 64 807,02€ TTC

► Entreprise Société de Travaux Publics et Ruraux - STPR à Pleuville - 16490

Lot 2 – Maçonnerie = 47 574,00€ HT – 57 088,80€ TTC

► Entreprise SVJ Paysage à Châtellerauld - 86100

Lot 3 – Espaces verts = 11 008,70€ HT – 13 210,44€ TTC

► Groupement Poitou hydro culture à Naintré - 86530 et Boucher TP Paysage à Guesnes - 86420

La signature des actes d'engagement et l'établissement du planning de réalisation des travaux auront lieu le lundi 24 avril à 10h30.

### Coordination de Sécurité et Protection de la Santé - SPS

3 entreprises ont été consultées, 2 entreprises « Bureau Véritas » et « Socotec » ont répondu et l'entreprise « Socotec » a été retenue pour assurer les missions de coordination de Sécurité et Protection de la Santé.

Montant estimé : 1102,84 HT.

## **Projet de convention d'objectifs et de financement avec la MSA suite à la réflexion sur l'accueil de loisirs**

Madame Le Maire indique au Conseil Municipal que la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service accueil de loisirs – périscolaire - accueil jeunes, établie entre la commune de Moussac-Sur-Vienne et la Mutualité Sociale Agricole pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2016 est arrivée à terme.

La M.S.A. propose le renouvellement de cette convention qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement des prestations de service : accueil de loisirs, accueil jeunes au gestionnaire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019.

En effet, la Mutualité Sociale Agricole Sèvres-Vienne soutient des projets conduits en direction des enfants et des jeunes. Cette orientation figure parmi les priorités définies dans son plan d'action sanitaire et sociale en vue de favoriser l'accès de ses ressortissants dans les structures d'accueil de loisirs, et afin que ses familles bénéficient de prestations financières à parité avec celles du régime général, la MSA Sèvres-Vienne finance pour chacun de ses enfants considéré à charge au regard des prestations familiales, une prestation de service accueil de loisirs ; ceci afin de permettre aux enfants des familles allocataires de la MSA Sèvres-Vienne, d'accéder aux accueils de loisirs du département dans les mêmes conditions que ceux du régime général.

Après avoir pris connaissance de la convention qui couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame Le Maire à signer le document.

## **Indemnité de fonction du Maire et des Adjointes (référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique)**

Madame Le Maire rappelle que conformément à l'article L.2123-17 du code général des collectivités territoriales, les fonctions de Maire, Adjoint et Conseiller municipal sont gratuites. Cependant, des indemnités peuvent être octroyées en application des articles L.2123-20 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Madame le Maire précise qu'en application de l'article L.2123-20 du code général des collectivités territoriales, « les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de Maires et Adjointes au Maire des communes sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ».

Par ailleurs, en application de l'article L2123-20-1 du code général des collectivités territoriales « toute délibération du Conseil Municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou plusieurs de ses membres, à l'exception du Maire est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensembles des indemnités allouées aux autres membres du Conseil Municipal ».

En outre, Madame Le Maire rappelle qu'en aucun cas, l'indemnité versée à un Adjoint ne peut dépasser l'indemnité fixée pour le Maire et que l'indemnité versée à un Adjoint peut dépasser le maximum prévu à l'article L 2123-24, à condition que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjointes ne soit pas dépassé.

**Enfin, la précédente délibération indemnitaire faisait expressément référence à l'indice brut terminal 1015, une nouvelle délibération est nécessaire pour tenir compte de l'augmentation de cet indice servant de base au calcul des indemnités de fonction.**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24-1,

Vu la délibération du Conseil Municipal fixant le nombre d'Adjointes au Maire à deux, Considérant que les articles L.2123-23 et L.2123-24 du code général des collectivités territoriales fixent des indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de Maire et d'Adjointes par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et en appliquant à cet indice les barèmes suivants :

<b>Population</b>	<b>Maires</b>	<b>Adjointes</b>
Moins de 500 h	17%	6,6%
De 500 à 999 h	31%	8,25%
De 1 000 à 3 499 h	43%	16,5%
De 3 500 à 9 999 h	55%	22%
De 10 000 à 19 999 h	65%	27,5%
De 20 000 à 49 999 h	90%	33%
De 50 000 à 99 999 h	110%	44%
De 100 000 à 200 000 h	145%	66%
200 000 et plus h	145%	72,5%

Considérant que la commune dispose de deux Adjointes,

Considérant que la commune compte 497 habitants (population totale du dernier recensement),

Considérant qu'il y a lieu de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au Maire et aux Adjointes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

**Article 1er** : à compter du 1<sup>er</sup> février 2017, le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par les articles L.2123-23 et L.2123-24 précités, fixé aux taux suivants :

- Maire : 17 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 1er Adjoint : 6,6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 2ème Adjoint : 6,6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

**Article 2** : l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123-22 à L. 2123-24 du code général des collectivités territoriales.

**Article 3** : les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

**Article 4** : les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

### **Modification des statuts du Syndicat ENERGIES VIENNE consécutifs à la réforme territoriale**

Lors de sa réunion du 14 mars 2017, le Comité du Syndicat ENERGIES VIENNE a approuvé la modification de ses statuts qui s'appliqueront en juillet 2017, sous réserve de l'arrêté inter-préfectoral à venir.

La Présidente du Syndicat ENERGIES VIENNE vient de notifier la délibération prise par le Comité et les statuts modifiés du Syndicat.

Conformément à l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils Municipaux doivent se prononcer sur les statuts modifiés dans un délai de 3 mois à compter de cette notification. A défaut de délibération dans ce délai, la décision du Conseil Municipal sera réputée favorable.

Madame Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la modification des statuts du Syndicat ENERGIES VIENNE consécutifs à la réforme territoriale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte à l'unanimité les statuts modifiés du Syndicat ENERGIES VIENNE tels qu'annexés à la présente délibération.

### **Approbation du contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA avec la SAEML SOREGIES**

Le Conseil Municipal,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le Code de l'Energie,

Vu la proposition de contrat de fourniture d'électricité à prix de marché « SOREGIES IDEA » de la SAEML SOREGIES, et l'opportunité financière qu'elle représente,

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le nouveau contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA applicable dès réception par SOREGIES de la notification du contrat signé,
- Autorise la signature par Madame Le Maire du nouveau contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA pour les points de livraison communaux – que ces derniers concernent l'éclairage public, comme les bâtiments communaux

### **Eaux de Vienne – Acceptation de l'adhésion de la Commune d'Availles-Limouzine**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5211-18 ;

Vu les statuts du syndicat entérinés par arrêté préfectoral n° 2016-D2/B1 – 035 du 21.12.2016 ;

Madame Le Maire, après avoir rappelé que la collectivité est membre d'« Eaux de Vienne – Siveer », informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 13 septembre 2016, le Comité Syndical d'« Eaux de Vienne – Siveer » a donné son accord pour l'adhésion de la commune d'Availles-Limouzine au syndicat « Eaux de Vienne – Siveer » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter la demande d'adhésion de la commune d'Availles-Limouzine au syndicat « Eaux de Vienne – Siveer » ;
- d'autoriser Madame Le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Madame la Préfète de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

### **Demande de réservation du camping de la part des étudiants en médecine**

Madame le Maire indique qu'elle a reçu une demande de réservation du camping pour un week-end début octobre. Après réflexion, le Conseil Municipal ne souhaite pas donner une suite favorable à cette demande compte-tenu des incidents répétés les années précédentes.

### **Délibération d'intention pour le maintien de la carte précédente des ICHN (Indemnités compensatrices du Handicap Naturel)**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du fonctionnement des ICHN (Indemnités compensatrices du Handicap Naturel) et la situation des éleveurs et agriculteurs de la commune. Conformément aux exigences européennes de revoir les zones défavorisées simples, le ministère de l'agriculture a présenté le 22 septembre 2016 une première ébauche de la nouvelle carte de ces « zones soumises à contraintes naturelles » basée sur des critères d'analyse européens, et dispose d'un an pour définir des « zones de contraintes spécifiques » basées sur des critères nationaux, négociables au sein de chaque Etat membre. L'ensemble du nouveau zonage s'appliquera en 2018, et conditionnera le versement d'aides aux exploitations agricoles dans ces zones pour une période de plusieurs années (le dernier zonage ayant eu cours de 1976 à 2016). Les indemnités de handicaps naturels représentent jusqu'à 25 % du revenu des exploitations, et l'actuel zonage est vital pour de nombreuses exploitations d'élevage. Elles participent au maintien de l'élevage du Département de la Vienne, et compensent les répercussions économiques des contraintes pédoclimatiques sur les rendements des fourrages et des cultures. La suppression des indemnités entraînerait une baisse importante du revenu et viendrait fragiliser les filières viandes des territoires, impactant la chaîne complète, allant de la production à la consommation.

Vu le constat regrettable de la fragilité économique de nos producteurs éleveurs,

Vu la menace particulière qui pèserait sur 14 communes de notre territoire, et près de 100 exploitations ainsi que sur l'ensemble des exploitations du Département, qui subiraient un préjudice financier, par la mise en place de ces nouvelles mesures,

Vu le poids encore considérable des actifs agricoles dans la vie économique de notre territoire,

Vu la volonté de l'union européenne de conserver des haies et les prairies existantes afin d'assurer un maintien de la biodiversité et des zones de captage de carbone,

Vu l'économie indispensable engendrée sur nos territoires par l'élevage (achat matériel abattoir, foire, transformation...),

Vu la volonté politique mise en place au niveau local et national pour fortifier la filière circuits courts et de proximité, ainsi que les initiatives contractuelles prises en faveur relance de la filière ovine

Vu la mise en place des zones intermédiaires acceptées par l'Union Européenne, qui prouve la difficulté agricole sur notre territoire,

Vu la volonté politique de tous les élus de maintenir des éleveurs fiers de leur travail à condition qu'ils puissent en vivre,

Vu la politique menée sur le département sur la volonté de conserver une eau saine dont les ressources sont majoritairement sur des zones d'élevage,

Le Conseil Municipal dénonce la volonté de nuire à notre élevage français et demande à ce que les critères pris en compte prennent en totalité les zones intermédiaires et souhaite que ce nouveau zonage ne créé pas de préjudice financier aux agriculteurs éleveurs.

#### 4) INSTALLATION DES BUREAUX DE VOTE des 23 avril et 7 mai

Horaires	23 Avril 2017	7 mai 2017
8 h 00 – 12h00	BOURGOIN Daniel MESMIN Jean-Louis HERAULT Isabelle	BOURGOIN Daniel MESMIN Jean-Louis JOYEUX Jacques
12h00 -15h00	ALADENISE Daniel DEHAYES André JOYEUX Jacques	ALADENISE Daniel DEHAYES André HERAULT Isabelle
15h00 – 19h00	SOUBRY Sylviane POUILLAUDE Aurélien CARJAT Didier	SOUBRY Sylviane POUILLAUDE Aurélien CARJAT Didier

#### 5) TOUR DE TABLE - DOSSIERS COMMUNAUX (Commissions - Réunions - Dossiers)

*Jean-Louis MESMIN*

##### Réunions de travail

##### **Gestion du cimetière actuel**

La numérotation des 50 emplacements nus ou des sépultures « à même la terre » est en cours.

##### **Informatique**

Le remplacement des postes informatiques de M<sup>me</sup> le Maire, du secrétariat et de l'APC, selon l'offre issue du dernier marché informatique est chiffrée à 2 753,72€ TTC. La mise en place se fera courant avril/mai.

##### **Document unique**

Lors de cette réunion, il a été décidé la mise en place d'un registre « de santé et sécurité au travail » et de demande à Stéphane PINAUD, agent communal, d'être assistant de prévention pour l'ensemble des postes du personnel communal. Au préalable, une formation est nécessaire pour assurer cette mission.

##### **Lotissement**

Il s'agit de continuer d'enrichir ce dossier par une étude prospective sur les aménagements potentiels à réaliser sur la parcelle retenue.

Pour ce faire, des contacts avec des aménageurs seront pris par l'ATD (Pôle urbanisme) afin de réaliser des échanges sur le sujet lors d'entretiens entre la commune, l'ATD et ces contacts.

Le lundi 3 avril, le groupe de travail communal composé de Sylviane SOUBRY, Daniel ALADENISE, André DEHAYES et Jean-Louis MESMIN a rencontré Fabrice PAGNUCCO, ATD - Urbanisme afin de préparer les rencontres avec :

- Habitat de la Vienne – Bailleur social départemental,
- Solia Vienne qui a pour mission l'amélioration des conditions d'habitat des personnes à faible revenu,
- La commission habitat de la CCVG pour accompagner un projet « les maisons d'accueil familial ».



En parallèle, une déclaration préalable « lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager » pourrait être ouverte après avis du service régional de l'archéologie. Cette déclaration pourrait porter sur 2 lots proposés à la vente « comme terrain à bâtir ».

### Dossiers communaux

**Extension du cimetière** - le 30/03/2017 et le 06/04/2017

Ont assisté :

- ▶ Le groupe de travail communal composé de Sylviane SOUBRY, Daniel ALADENISE, André DEHAYES et Jean-Louis MESMIN,
- ▶ L'Agence Technique Départementale : Thomas CROZIER, maître d'œuvre

### Extension du cimetière

**Voir délibération** - Attribution des lots du marché de travaux pour l'extension du cimetière, création d'une voie d'accès et d'un parking avec mise en accessibilité des abords de la médiathèque.

*Daniel ALADENISE*

### Réunion de travail

#### **Feu d'artifice du 14 juillet**

A partir de cette année et, conformément aux nouvelles normes de sécurité, la commune transfère intégralement la charge du feu d'artifice du 14 juillet à une société agréée : PYRO-CONCEPT. Le coût sera de 1500,00€.

*André DEHAYES*

### Réunion de travail

#### **La voirie**

La commune consacrera cette année un budget global de 75 480,00€ dans la réfection des routes de la Carte, de la Fauconnière et des Prats.

#### Route de la carte

Investissement = 36 000,00€

Fonctionnement pour entretien = 20 000,00€

#### Route de la Fauconnière

Investissement = 17 500,00€

Fonctionnement pour entretien = 6 380,00€

#### Route des Prats

Fonctionnement pour entretien = 1 600,00€

#### Cour du bâtiment accueil de loisirs

Un devis sera demandé pour entretien de la cour de « l'ex-école des Filles ».

*Sylviane SOUBRY*

**Commission Communale « Tourisme »** - le 04/04/2017 – Ont assisté Sylviane SOUBRY, Daniel ALADENISE, André DEHAYES et Jean-Louis MESMIN

Excusés : Didier CARJAT, Isabelle HERAULT et Aurélien POUILLAUDE

André DEHAYES est désigné **Vice-Président de la commission communale « Tourisme »**.

Le lundi 21 avril à 10h00, Sylviane SOUBRY, Daniel ALADENISE, André DEHAYES, Daniel BOURGOIN et les agents techniques feront un relevé des anomalies à régler avant l'ouverture du site du moulin Chauvet (le 1<sup>er</sup> mai) et, particulièrement, concernant les prestations proposées sur le camping (Bâtiments, les infos en salle du bâtiment d'accueil...).

Lors de cette commission locale « Tourisme », André DEHAYES a été désigné **Vice-Président de la commission communale « Embellissement de la commune – Fêtes et cérémonies »**.

Il a été évoqué :

- ▶ A partir du relevé effectué par Didier CARJAT, le lancement d'une démarche consistant à choisir, à acheter et à mettre en place des caches containers autour de certains d'entre eux,
- ▶ La mise en place d'un arrosage automatique et permanent des plantes et fleurs situées sur la place de la Liberté. A réfléchir pour insertion dans les travaux d'accessibilité de la mairie, de l'APC et de la place de la Liberté.

Il a été décidé :

- ▶ Que les plantations annuelles se feraient le samedi 13 mai à partir de 9h00.

**Réunion VVS dans le cadre des « Rendez-vous – Vienne et Gartempe » proposés par le Pays d'Art et d'Histoire – le 17/03/2017 – a assisté : Sylviane SOUBRY**

**Evènementiel – Vienne et Gartempe fête ses paysages**

*Sensations le long de la Vienne du 3 au 5 juin*

Cette année, la fête des paysages mettra en valeur la magnifique vallée de la Vienne. Elle s'associe également au projet Val de Vienne Sensations, au circuit de découverte des ateliers d'artistes (communes de Queaux, Moussac et Persac) et à la fête associative de « Moussac toujours ». Un programme riche sur 3 journées : randonnées, p'tite balade commentée sur le patrimoine naturel et bâti, atelier, exposition, conférence, spectacle, concert...et aussi des activités sportives pour les petits et les grands.

## 6) TOUR DE TABLE - INFORMATIONS DIVERSES

*Sylviane SOUBRY*

### **Salle polyvalente**

En prévision :

- ▶ Achat d'un lave-vaisselle – coût : 2 093,00€,
- ▶ Achat de rideaux – coût : 616.95 € H.T.

**Achat d'un terrain route du moulin Chauvet – 2 223 m<sup>2</sup>**

Objectif : installer un parking dédié à la salle polyvalente mais aussi au MCK,

Coût proposé par le propriétaire : 7 750,00€.

**Installation de 4 éoliennes à la « Croix de Chalais » à Millac**

Une enquête publique en vue d'autoriser la SAS Millac Energie à exploiter un parc éolien à « La Croix de Chalais » sur le territoire de la commune de Millac aura lieu du lundi 24 avril au lundi 29 mai 2017. Pendant cette période un dossier d'enquête sera consultable par tous à la mairie de Millac.

Un commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public, en mairie de Millac, les 24 avril, 5, 10, 19 et 29 mai 2017.

**Semaine de la Santé du 1<sup>er</sup> au 6 mai 2017**

Cette 3<sup>ème</sup> édition, en partenariat avec les acteurs locaux et institutionnels du territoire, propose plus de 50 animations en accès libre et gratuit : activités physiques, Bien-être, Alimentation et Information et sensibilisation.

**Lettre de Mr FOUCAULT**

M<sup>me</sup> le Maire fait lecture aux membres du Conseil municipal d'une lettre de Mr Martin FOUCAUD – Habitant de la Vergne, à propos d'un litige de voisinage.

## 7) COMPTES RENDUS DE REUNIONS

*Commission Communautaire Voirie - 06/03/2017- a assisté : André DEHAYES*

Suite aux réunions organisées avec l'ensemble des communes et le bureau d'étude VECTRA, il a été répertorié 1 748 km de voies communales dont 1 253 km qui entrent dans les critères d'auscultation. À la vue de ces informations, il a été déterminé précisément le coût du marché de diagnostic de voirie communale. Ainsi, la tranche ferme du marché est estimée à 89 575.20€ HT soit 107 490.24€ TTC.

Le présent marché comporte quatre tranches optionnelles :

- ▶ Tranche optionnelle n°1 : diagnostic de l'ensemble des voies communales,
- ▶ Tranche optionnelle n°2 : inventaire et diagnostic des ouvrages d'arts et aqueducs,
- ▶ Tranche optionnelle n°3 : inventaire et diagnostic de la signalisation horizontale et verticale,
- ▶ Tranche optionnelle n°4 : inventaire et diagnostic des accotements et fossés.

La commission propose au Conseil Communautaire de retenir les options 2, 3 et 4 pour un coût total des options de 81 131.75€ HT soit 97 358.10€ TTC.

Ceci porte le coût total de la prestation de VECTRA à 170 706.95€ HT soit 204 848.34€ TTC.

*Commission Communautaire « Patrimoine et Culture » - 13/03/2017- a assisté : Didier CARJAT*

### **Présentation de la commission et organisation des commissions à venir**

▶ Présentation des élus en charge du « Patrimoine et de la Culture », de l'équipe technique, des personnes présentes et de l'ordre du jour.

▶ Les co-présidents ont rappelé que:

- Le travail de la commission s'inscrit dans une continuité des actions menées auparavant,
- Désormais installée, la commission doit mener une réflexion pour mettre en place la politique culturelle et patrimoniale de la CCVG,
- Des contacts ont été pris avec le Conseil Départemental et l'Inspection départementale,
- Le jeune public étant l'une de nos priorités, afin de construire avec eux nos projets, les collèges et les lycées seront aussi contactés.

▶ Les commissions se dérouleront, pour la majorité d'entre elles, au siège de la CCVG.

▶ Il est convenu que les invitations et les relevés de décisions seront envoyés par mail.

### **Présentation des dossiers « Patrimoine – Culture »**

Pour 2017, les actions habituelles du Pays Montmorillonais dans le cadre du label Pays d'Art et d'Histoire sont reconduites : éducation artistique et culturelle et la connaissance du territoire.

Animations proposées par l'animatrice patrimoine - Béatrice GUYONNET auprès des habitants, des jeunes (scolaires), de l'extrascolaire et des touristes :

- L'évènementiel « Vienne et Gartempe fête ses paysages » début juin, après Luchapt en 2015, Queaux Usson en 2016, ce sera la Vallée de la Vienne d'Availles à Queaux en 2017.
- Au fil des notes avec Figaro Si Figaro La : 22 juillet Villesalem - 24 Le Vigeant - 26 Lussac les Châteaux - 28 Morthemmer et 30 juillet Montmorillon

Deux dossiers importants seront à travailler de façon urgente :

▶ Les écoles de musique et notamment le cas de l'EMIG puisque la convention financière avec cette école s'est achevée en 2016,

▶ L'Écomusée : la convention pluriannuelle sur objectifs (CPO) s'achevant en fin d'année 2017.

### **Présentation des projets de délibérations**

Deux projets de délibérations ont été soumis à l'avis de la commission afin d'être présentés au Conseil Communautaire.

▶ Demande de subventions auprès de la DRAC, de la Région et du Département dans le cadre des actions Pays d'art et d'histoire.

▶ Tarifications des prestations Pays d'art et d'histoire.

#### *Remarques*

Il a été proposé d'ajouter la possibilité de répondre aux demandes d'animations dans le cadre des activités périscolaires et sur le temps de loisirs pour les établissements et structures du territoire.

Il a été cependant précisé que les actions seront menées en fonction des moyens humains du service.

Les deux projets de délibérations ont été validés.

## **Budget prévisionnel 2017**

La commission des finances a proposé de retirer 62 500,00 € sur les lignes « fonds patrimoine-culture » et notamment sur l'étude envisagée pour le prieuré de Villesalem.

La commission a précisé qu'il est difficile de retirer globalement cette somme sur le budget « Patrimoine-Culture ». Par ailleurs, une enveloppe de 20 000,00 € pourrait être reportée sur le « fonds patrimoine culture ».

### Les principaux financements

>59 000€ pour le PAH (ci-dessus)

>170 000€ pour l'Abbaye Saint Savin

>20 000€ pour l'Ecomusée

>24 000€ pour les écoles de musique

>4 000€ pour la Boulit'

>35 000€ pour les actions patrimoine et culture des communes....

*Concernant les arts vivants, plastiques, le livre, le cinéma... la commission pourrait engager une réflexion sur ces sujets.*

## **Questions diverses**

Ont été examinées :

- ▶ Une demande de subventions de deux associations non acceptées par la Commission.
- ▶ La problématique de l'éolien et de l'impact de ce développement vis-à-vis des paysages, du patrimoine et du tourisme sur le territoire.

<i>Commission Communautaire « Tourisme » : 15/03/2017 - a assisté : Jean-Louis MESMIN</i>
---

## **Présentation des membres de la Commission**

### **Présentation de l'association Val'Expo**

Il s'agit d'une association loi de 1901, basée à St Pierre de Maillé, anciennement « Maison de Pays », qui a 30 ans d'existence.

Elle assure la promotion et la vente de produits de l'artisanat, du terroir. Elle présente des expositions artistiques et propose des animations culturelles, des savoir-faire et des découvertes du patrimoine.

Elle est composée d'une direction, d'une animatrice à temps plein et d'un CA. 40 à 60 exposants, adhérents/cotisants de l'association, assurent une permanence.

Les recettes du budget sont en partie constituées par des commissions prélevées sur les ventes.

### **Présentation de la stratégie touristique**

#### **Le territoire doit répondre à une triple ambition**

- ▶ Vienne et Gartempe : l'Exception Culturelle, l'Adrénaline et la Famille

#### **Structure de chaque ambition**

- ▶ Typologie de séjour, activités associées et Clientèle ciblée.

#### **Trois chantiers pour développer le tourisme Vienne et Gartempe**

- ▶ Mieux accueillir et finaliser la réorganisation de la compétence tourisme
- ▶ Renforcer l'impact de la promotion touristique et définir un plan de communication partagé
- ▶ Réenchanter l'offre touristique pour une expérience client réussie

### **Point sur l'organisation générale de l'Office de Tourisme**

#### **L'office de pôle et les BIT**

- ▶ Office de pôle : Montmorillon

▶ 4 BIT : St Savin, Lussac les Châteaux, l'Isle-Jourdain et Availles avec des jours et des périodes d'ouverture différents

- ▶ Stands mobiles : Lathus, Moulismes et les Hérolles

## **Leurs missions**

### Le front office

- ▶ Accueil / Information
- ▶ Guidage/Vitrine du territoire/Information/Vente / Billetterie / Boutique/Animation.

### Le back office

- ▶ Ingénierie / Conseil
- ▶ Développement/Accompagnement/Qualification/Promotion /
- ▶ Communication/Production / Commercialisation/Web marketing / ANT/Observatoire

## **L'organigramme**

L'office de pôle et les BIT dépendent, au sein de la CCVG, du pôle « Attractivité du territoire ».

### Une Direction

- ▶ Directeur - Comptabilité/RH

### Des Chargées de missions

- ▶ Tourisme et Patrimoine et Culture

Un Responsable d'accueil et 6 Conseillères de séjour avec pour chacune d'entre elles une charge associée :

- ▶ Assistante de direction, Développement, Marketing et numérique, Communication, Acteurs touristiques, Démarche Qualité.

### Site internet

- ▶ Appel d'offre en cours. Il sera le portail d'entrée du territoire interconnecté avec le site de l'ATV (réservations en ligne).

### Bornes numériques

- ▶ En cours d'installation à Availles et à la Trimouille.

### Téléphone

- ▶ 1 seul numéro pour le territoire (office de pôle).

## **Structuration juridique de l'Office de Tourisme**

### Possibilités

- ▶ Association : gestion déléguée
- ▶ Service Public Administratif - SPA ou Service Public Industriel et Commercial - SPIC : gestion directe
- ▶ Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial - EPIC : gestion directe

Le principe de l'EPIC a été validé par les instances compétentes (COPIL de l'étude touristique, Conseil Communautaire en décembre et en réunion d'exécutif en mars 2017)

*EPIC = Personne morale de droit privé instituée pour gérer une activité de service public. Son activité est limitée à cette gestion en vertu du principe de spécialité.*

### Régime juridique mixte

- ▶ Statuts relèvent du droit public
- ▶ Activité soumise au droit privé : Personnel, Fournisseurs / Clients et Fiscalité

## **Le Comité de Direction**

- ▶ Les membres représentant la collectivité sont majoritaires
- ▶ Le Conseil Communautaire nomme les membres du CD
- ▶ Le Président est élu par le CD
- ▶ Les acteurs siégeant au CD sont élus par leurs pairs
- ▶ Représentants des acteurs touristiques
  - 1 hébergement / Restauration
  - 1 représentant site patrimoine et 1 représentant site nature / loisirs
  - 2 membres qualifiés (ATV et CCI – à confirmer)

## Son fonctionnement

### ► Organisé autour de 3 groupes de travail thématiques

- Communication / Marketing / Numérique
- Développement de projet
- Accueil / Démarche qualité

### ► Objectifs

- Echange avec tous les acteurs concernés sur les dossiers de l'EPIC avant présentation au CD. Les acteurs non élus et les bénévoles des anciennes associations pourront être présents aux GT.

## Gouvernance avec la CCVG

Les élus communautaires siègent au CD de l'EPIC. Le Président de l'EPIC pilote et rend compte à la Commission Tourisme et au Conseil Communautaire.

La Communauté de Communes gère la Taxe de Séjour et le budget est défini par le Conseil Communautaire

L'EPIC produit un bilan annuel des actions et des fréquentations auprès de la CCVG

## **Budget**

Il apparaît un besoin de financement de 778 950,00€.

*Vienne Services et ATD – Débat d'Orientation Budgétaire du 15/03/2017 et AG du 24/03/2017 - a assisté : Jean-Louis MESMIN*

## **DOB et AG VIENNE SERVICES des 15/03 et 24/03/2017**

### **Activités**

#### Rapport d'activités 2016

#### Prévisions activités 2017

- La supervision : anticiper les problèmes techniques potentiels (maintenance à distance)
- Développement d'un partenariat avec des éditeurs de logiciels : suite de Cosoluce..
- Gestion de la facturation : veille permanente de solutions techniques
- Offres en matière de messageries électroniques : sécurisation des données
- Coordination des matériels, des systèmes et des procédures
- Mise en place de la comptabilité analytique
- Saisine par voie électronique : accusé de réception, d'enregistrement électronique, silence vaut accord ou rejet.

### **Les tarifs**

- Maintien des tarifs 2016 en 2017
- Préparation d'une nouvelle grille tarifaire 2018 : nouvelles intercommunalités ou situations.

### **Les délibérations**

#### Présentation des compte de gestion et administratif 2016

- Section investissement : déficit de 10 782,93€
- Section fonctionnement : déficit de 38 356,37€

#### Affectation des résultats de l'exercice 2016 au Budget Primitif 2017

- 252 650,78€ à la section investissement recettes « Excédent d'investissement reporté »
- 377 792,74€ à la section de fonctionnement recettes « Excédent de fonctionnement reporté »

#### Budget primitif 2017

Il s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement = 1 735 529,74€
- Section investissement = 271 975,78€

## Etude du rapprochement des structures de Vienne Services et de l'ATD en une agence de territoire

Il est nécessaire de prendre en considération des mouvements que connaissent les collectivités (Passage de 19 à 7 EPCI, émergence de communes nouvelles..) ou encore les évolutions législatives qui redéfinissent le cadre de l'ingénierie territoriale.

D'où, le lancement d'une réflexion stratégique d'adaptation des 2 structures aux enjeux de l'offre d'ingénierie territoriale qui sera conduite par un COPIL composé des administrateurs de ces 2 structures. A cette occasion, une nouvelle offre sera mise en place et qui proposera aux élus du Conseil adapté à leurs projets en Architecture, Urbanisme, Environnement et Paysagisme - CAUEP

L'objectif de rapprochement est fixé au 01/01/2018.

### **AG ATD du 24/03/2017**

#### **Activités**

Rapport d'activités 2016

Prévisions activités 2017

#### **Les délibérations**

Présentation des compte de gestion et administratif 2016

▶ Section investissement : excédent de 48 855,81€

▶ Section fonctionnement : excédent de 297 693,42€

Affectation des résultats de l'exercice 2016 au Budget Primitif 2017

▶ 48 855,81€ à la section investissement recettes « Excédent d'investissement reporté »

▶ 297 693,42€ à la section de fonctionnement recettes « Excédent de fonctionnement reporté »

Budget primitif 2017

Il s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses comme suit :

▶ Section de fonctionnement = 1 351 693,42€

▶ Section investissement = 70 422,81€

### **VS et ATD : Etude du rapprochement des structures de Vienne Services et de l'ATD en une agence de territoire**

Il est nécessaire de prendre en considération des mouvements que connaissent les collectivités (Passage de 19 à 7 EPCI, émergence de communes nouvelles..) ou encore les évolutions législatives qui redéfinissent le cadre de l'ingénierie territoriale.

D'où, le lancement d'une réflexion stratégique d'adaptation des 2 structures aux enjeux de l'offre d'ingénierie territoriale qui sera conduite par un COPIL composé des administrateurs de ces 2 structures. A cette occasion, une nouvelle offre sera mise en place et qui proposera aux élus du Conseil adapté à leurs projets en Architecture, Urbanisme, Environnement et Paysagisme - CAUEP

L'objectif de rapprochement est fixé au 01/01/2018.

*Commission communautaire « Sports – Loisirs - AGV » - 16/03/2017 - a assisté : André DEHAYES*

#### **Les aires d'Accueil des Gens du Voyage**

Les aires d'accueil à Montmorillon (16 emplacements, 48 places, taux d'occupation 8%), à Pressac (8 emplacements, 24 places, taux d'occupation 72%) et à Lussac Les Châteaux (8 emplacements, 24 places, taux d'occupation 47%) ont ouvert leurs portes en 2008.

▶ Coût de fonctionnement 2016, en diminution = 32 735,00€.

#### **Le centre aquatique communautaire à l'Isle-Jourdain**

En 2016, du 17 mai au 31 août, 7 777 entrées au niveau du public, soit une baisse de 7 %.

▶ Coût de fonctionnement 2016 en diminution = 75 000,00€.

### **Le centre aquatique communautaire de la Gassotte à Saint-Savin**

En 2016, 6 375 entrées au niveau du public, soit une augmentation de 10 %,

► Coût de fonctionnement 2016 en diminution = 48 9500,00€.

### **La piscine communautaire à Gouex**

La piscine à Gouëx est passée communautaire à l'occasion de la fusion des CC.

### **Le centre aquatique communautaire de l'Allochon à Montmorillon**

En 2016, 49 635 entrées en forte augmentation. L'espace « Forme » a enregistré 1388 entrées soit une baisse de sa fréquentation.

► Coût de fonctionnement 2016 en augmentation = 391 825,00€.

### **La base communautaire de ski nautique de l'Isle-Jourdain**

En 2016, 951 sorties ont été enregistrées, légère baisse.

► Coût de fonctionnement stable à 1 765,00€.

### **La base de canoë-kayak « Pierre Villessot » à Moussac**

En 2016, la fréquentation a augmenté à 2 380 visiteurs.

► Coût de fonctionnement 2016, 12 352,00€, en forte augmentation.

### **Le boulodrome multiactivités à Saint Germain**

#### **La halle des sports communautaire à Pressac**

La fréquentation est supérieure à la prévision initiale. L'intérêt de ce bâtiment a suscité la création de plusieurs associations (Hand Ball, Badminton, Tennis...). L'activité football en salle est en fort développement.

► Coût de fonctionnement en 2016, 17 933,00€ en augmentation.

### **Le Dojo et le gymnase du collège Louise Michel à Lussac**

#### **Réaménagement du stand de tir à Mauprévoir**

Le projet est actuellement en phase APD (Avant-Projet Détaillé).

#### **Construction d'un stand de tir à Montmorillon**

#### **Fonds d'aide aux transports scolaires**

A partir de l'année scolaire 2017/2018, la nouvelle communauté de communes prendrait en charge à 100 % les déplacements et les droits d'entrées piscines. Les autres déplacements seront à la charge des communes.

#### **Fonds d'aide aux transports des intervenants dans le cadre du temps périscolaire**

Les aides accordées aux communes s'élèvent à 3 800 € pour l'année scolaire 2014/2015 et à 5 979 € pour l'année scolaire 2015/2016. Ce fonds serait généralisé sur l'ensemble de la nouvelle communauté de communes.

*Conseil d'administration MJC – 22/03/2017 - a assisté : Isabelle HERAULT*

### **Points abordés**

► Rappel des évolutions des dispositifs enfance jeunesse et de la nouvelle compétence de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe

► Evolution des quotients familiaux et des tarifs du périscolaire :

- Concernant les quotients familiaux, suite au bilan du Projet Educatif Local 2013-2016, la répartition des familles dans les différents quotients familiaux mise en place en concertation avec la MJC et la commune de Moussac n'est pas très équilibrée. Il faudra donc revoir les tranches de répartition.

► Participation de la MJC à la Fête des associations le 9 septembre à l'Isle-Jourdain.

► L'Union des MJC du Pays Montmorillonnais devient l'Union des MJC de La Vienne.

► Deux nouvelles recrues : Megan Foster en emploi d'avenir et Julie Monge en service civique.

► Assemblée Générale prévue le 15 juin à 20H.

► Fête des ateliers le 23 juin.



Points à l'ordre du jour

### **Préparation du budget prévisionnel 2017**

#### **Ressources humaines**

► Création de postes et renouvellement de contrats.

#### **Fonds d'aide aux communes**

► Proposition de règlement d'attribution

- Le taux de subvention est à 10% du montant HT de la dépense éligible. La subvention est plafonnée à 10 000,00€ sur 3 ans pour chaque commune. Les dépenses d'investissement éligibles doivent concerner des opérations de construction, d'aménagement, de réhabilitation, de création d'ouvrages faisant partie du patrimoine communal d'un montant minimal HT de 5 000,00€. Le délai de réalisation des travaux est fixé à 3 ans.

#### **Mise en place d'une procédure de location**

► La CCVG est propriétaire de tentes de plein air. Ce matériel pourrait être mis à disposition des communes selon une procédure de location qui reste à déterminer. Coût envisageable : 200,00€ pour une tente et 305,00€ pour 2 tentes avec une gratuité une fois par an.

### **Présentation des membres de la commission et modalités de fonctionnement**

#### **Présentation des actions et partenaires liés à l'exercice de la compétence**

► Diaporama présenté lors de la réunion des opérateurs le 09/02/17.

► La CAF engage un diagnostic sur le département et organise des rencontres avec les différents acteurs.

#### **Devenir de l'accueil de loisirs de Moussac**

L'accueil a été présenté aux membres de la commission et les questions liées au conventionnement (cf conseil municipal du 3 mars) ont été posées. Les démarches administratives ne permettent pas d'envisager un conventionnement avant la mi-juin, les questions liées aux actions déjà financées (accueil de février et du printemps) ne sont pas tranchées.

#### **Avancement des contractualisations avec les financeurs**

Concernant la participation de la MSA au financement dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, le taux sera unifié à 11% sur l'ensemble de la CCVG.

#### **Cahier des charges du diagnostic territorial**

L'appel d'offres est lancé, le retour prévu des résultats est annoncé pour le 01/10/2017. Le coût du diagnostic s'élève à 35 000€ dont 17 500€ pris en charge par la CAF.

#### **Projet soumis par des acteurs privés**

Présentation de projets de création de deux maisons d'assistantes maternelles à Usson et Montmorillon. La commission ne souhaite pas s'engager sur ces projets.

#### **Questions diverses**

► Aucune somme ne sera abondée en investissement en 2017,

► Besoin de création d'une crèche à Civaux (passer de 10 à 15 places),

► Besoin de mettre en conformité la cuisine et l'espace de stockage sur l'espace jeunesse de Montmorillon.

## **Présentation du Schéma Départemental de l'Eau**

► Le diaporama est disponible sur demande.

### **Point sur les travaux**

► Entretien des sentiers : les équipes ont terminé le 2ème passage d'entretien sur les 24 sentiers communautaires. L'entretien du balisage est peu pris en compte par les communes. De nombreux poteaux ne sont pas rescellés même après leur signalement en mairie. Un rappel de la mission auprès des agents municipaux est nécessaire. Des élus ont demandé que lors d'une prochaine commission soient présentées la carte des sentiers, la définition de l'intérêt communautaire actuel ainsi que les modalités d'entretien de la végétation et du balisage.

► Restauration des rivières : le bilan des actions réalisées en 2016 est repris dans le diaporama projeté en séance, disponible en mairie.

### **Plantations de haies bocagères**

► Chaque année, la CCVG plante des haies bocagères dans le cadre de ses compétences « Aménagement de sentiers de randonnées » et « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations », suivi d'un entretien pendant 4 ans avant de laisser la main aux communes et aux riverains. De novembre à mars, 3 000 arbustes sont ainsi plantés le long des sentiers communautaires et des rivières, dont certains servent au remplacement des sujets morts plantés les années passées.

► En 2016-2017, environ 400 mètres de plantations ont été réalisés. Un reliquat important d'arbustes a été utilisé dans le cadre de plantations hors compétences. Les demandes de projets de plantations dans le cadre des compétences étant chaque année de moins en moins nombreuses et au contraire, celles hors compétences de plus en plus importantes, il sera proposé dans une prochaine commission de travailler sur la rédaction d'une compétence « Plantation de haies bocagères » qui permettrait de répondre à la demande. Le budget consacré à cette action resterait constant pour ne pas alourdir financièrement la CCVG et ni augmenter le temps de travail de la régie.

► La prise de cette compétence se justifie également à travers la préservation des paysages du territoire, de la qualité de l'eau, de la biodiversité. A la demande d'élus, une campagne de sensibilisation à la préservation des haies et à leur utilité sera menée sur le territoire.

### **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations**

► La commission Environnement a validé la démarche pour lancer l'étude du bilan des contrats territoriaux 2014-2018 et l'étude de la programmation des contrats 2019-2023. Les élus participant au Comité de Pilotage des études seront désignés à la prochaine commission.

► Parmi les communes nouvelles, figurent des adhérents au Syndicat de Rivières Vienne et Affluents (SyRVA). La CCVG détentrice de la compétence GEMAPI, va normalement adhérer au SyRVA par représentation substitution de ces communes si le syndicat évolue en syndicat mixte.

► La CCVG mène un plan de communication/sensibilisation autour des milieux aquatiques. 3 kakémonos ont été réalisés sur la préservation des zones humides et deux nouveaux sont en prévision, pour lesquels la commission a décidé de retenir la thématique «Pollutions diffuses».

### **Points divers**

► Enrochement des berges face au camping de Montmorillon (estimation des travaux 7 836,00 €TTC),

► Assistance technique de la commune d'Asnière-sur-Blour face à la gestion communale des risques d'effondrement de la digue de l'étang sur laquelle passe une voie,

► Demande de balisage d'un itinéraire de substitution du sentier « l'Aiguil de la Gartempe » sur la commune de Montmorillon,

- ▶ Demande de création de 2 boucles pour relier les sentiers de « la Pierre Folle », « les Brandes de Fontenelles » et « les Chaumes du Chapitre » sur les communes de Nérignac, Persac, Adriers et Moulismes,
- ▶ Demande de création de 3 boucles pour relier les sentiers de « la Vigne aux Moines » et « le Carnaval des Chats » sur les communes d'Antigny, Haims, Villemort et Béthines,
- ▶ La détermination de critères pour la création de nouveaux sentiers communautaires et ceux pour « l'entretien des sentiers » sera finalisée lors d'une prochaine commission, afin de ne pas augmenter la charge de travail des équipes,
- ▶ Point sur les projets éoliens connus à date (diaporama consultable en mairie) :
  - La commune de Nérignac, qui est confrontée à un développement de parc éolien qu'elle ne souhaite pas, a sollicité l'aide de la CCVG (saisine du Comité Ethique du syndicat France Energie Eolienne).
- ▶ Projet de centrale photovoltaïque à Montmorillon - Saint-Léomer:
  - SERGIES propose de développer un parc photovoltaïque d'une puissance d'environ 3 Mwc sur l'ancienne décharge d'ordures ménagères située au lieudit «La Loge», route de Bourg- Archambault. Avis favorable de la commission.

*Commission communautaire « Développement économique, Emploi et Insertion » - 04/04/2017 - a assisté : Jean-Louis MESMIN*

Points à l'ordre du jour

### **Val de Vienne Motos – Circuit du Val de Vienne**

L'association Val de Vienne Motos a un besoin urgent d'un local pour stockage de matériel. Elle va procéder à l'installation d'un algeco qui sera positionné sur une partie de terrain appartenant au Département. Il sera suffisamment éloigné du centre du circuit pour respecter le côté esthétique.

En parallèle :

- Une étude est à mener concernant la restauration d'une « ancienne grange » qui pourrait, dès lors que les travaux seront terminés, être louée à Val de Vienne Motos permettant ainsi de prendre le relais et de supprimer l'algeco (même fonction).
- Une autre étude de remise aux normes du circuit « karting » est à lancer afin de répondre aux besoins de Val de Vienne Motos (Projet de pilotage junior).

### **Acquisition d'un ensemble immobilier à L'Isle-Jourdain – Zone d'activités des Chaffauds**

Fin 2016, la CCM a été sollicitée par les entreprises Matéléo-Domalys, ADI Carbone et Tramétal pour un projet visant à rechercher des bâtiments pour stockage. Depuis, un créateur d'entreprise en négoce de matériaux de sols serait également intéressé par un espace de location. Le bâtiment « ex-Sobomat » est idéalement situé et peut répondre à ces 4 besoins de location d'espace pour stockage.

Par ailleurs, le Département souhaite acquérir une partie de cet ensemble immobilier pour y installer ces services techniques.

L'expertise technique de l'ensemble immobilier est estimée 365 973,52€ HT.

Il est proposé à la commission le projet d'acquisition suivant :

- 3 418 m<sup>2</sup> de surface bâtie,
- Environ 2 190 m<sup>2</sup> de surface non bâtie,
- Prix proposé de 70 000,00€ HT et hors frais (Commandement de saisie immobilière a été délivré à la SCI APARCO suite à la procédure lancée par la Caisse d'épargne Aquitaine Poitou-Charentes)

La commission est favorable à ce que la CCM procède à ces acquisitions pour les louer à ces 4 entreprises.

## **Signature du contrat de crédit-bail avec l'entreprise MES concernant la construction d'un bâtiment industriel à la Pitage**

Le coût réel du bâtiment au compte de la CCL s'élève à 1 410 000,00€ HT. L'emprunt initial, 1 050 000,00€ doit être complété par un ajout de 210 000,00€ couvert par une avance du budget général vers un budget annexe.

Cet ajout sera répercuté au bénéficiaire venant s'ajouter aux mensualités de l'emprunt contracté.

Avis favorable de la commission.

## **Demande de subvention ADECI – Isle Jourdain**

Suite au transfert de compétences (compétences économiques) du CD à la CCVG, l'association ADECI a sollicité la CCVG afin d'obtenir et de conserver la subvention qui lui était attribuée par le CD.

La commission demande à ce qu'un état des lieux soit fait sur le territoire de la nouvelle intercommunalité (cas de l'association Gaël à Lussac) avant de statuer sur cette demande.

*Réunion des acteurs Enfance jeunesse et des familles – 04/04/2017 - ont assisté : Carole DUBOST, Isabelle HERAULT, Sylviane SOUBRY.*

- ▶ Présentation des accueils de loisirs d'Availles-Limouzine, de la MJC et de Moussac,
- ▶ Les parents sont globalement satisfaits des prestations proposées et souhaitent maintenir l'existant. La proximité des accueils est particulièrement appréciée, ainsi que la mise à disposition d'un transport à partir d'Availles pour l'accueil de loisirs de la MJC.
- ▶ Cédric HARENT, de la CCVG, a présenté la prise de compétence et ses incidences sur la gestion des dispositifs enfance jeunesse. Il note un bon maillage des actions sur notre territoire mais pose la question du mercredis après-midi et du transport. Il annonce que la CCVG va établir un diagnostic.

*Syndicat mixte SCoT du Sud-Vienne – le 05/04/2017 - a assisté : Sylviane SOUBRY*

Principaux points à l'ordre du jour

### **Installation du Conseil**

Elections

- Président (André SENECHÉAU) et Vice-Président (Yves BOULOUX),
- Bureau,
- Délégations au Président et au bureau,
- Membres de la commission d'appel d'offres.

### **DOB**

- Section fonctionnement en équilibre à 233 000,00€,
- Section investissement en équilibre à 252 438,00€.

### **Calendrier des travaux**

- Débat DOO en septembre 2017,
- Projet du SCoT en février 2018,
- Approbation du SCoT en décembre 2018.

*PLUi – le 05/04/2017 – 3<sup>ème</sup> atelier territorial : ont assisté : Daniel ALADENISE, Sylviane SOUBRY*

- Rappel des différents points d'étape - 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> atelier
- Présentation des orientations proposées dans le P.A.D.D :
  - 1°) Aménager en préservant le cadre de vie paysager et rural,
  - 2°) redynamiser le territoire.
  - 3°) vivre et accueillir en Vienne et Gartempe

- Atelier cartographique :
  - 1°) repérage des parcelles libres à destination de l'habitat,
  - 2°) repérage des parcelles mutables.
- Préviation des réunions publiques fin mai ou mi juin 2017.

**Conseil communautaire – le 05/04/2017 - a assisté : Sylviane SOUBRY**

Principaux points à l'ordre du jour

**Approbation du budget prévisionnel 2017**

La section fonctionnement est en équilibre à 41 382 160,82€,

La section est en équilibre à 7 750 779,50€.

**Validation des taux de redevances d'enlèvement des ordures ménagères**

Les tarifs 2017 sont inchangés par rapport à 2016.

**Délibération d'intention pour le maintien de la carte précédente des indemnités compensatrices du Handicap Naturel**

Les indemnités de handicaps naturels représentent jusqu'à 25% du revenu des exploitations, et l'actuel zonage est vital pour de nombreuses exploitations d'élevage. Elles participent au maintien de l'élevage du Département et compensent les répercussions économiques des contraintes pédoclimatiques sur les rendements des fourrages et des cultures.

La suppression des indemnités entraînerait une baisse importante du revenu et viendrait fragiliser les filières viandes des territoires, impactant la chaîne complète, allant de la production à la consommation.

Le Conseil Communautaire propose de dénoncer la volonté de nuire à notre élevage, demande à ce que les critères pris en compte prennent en totalité les zones intermédiaires afin de ne pas créer de préjudice financier aux agriculteurs éleveurs de notre territoire.

**Création d'un EPIC pour la gestion de l'office de tourisme Vienne et Gartempe**

Voir, ci-avant, le compte-rendu de la Commission communautaire « Tourisme » du 15/03.

**Acquisition d'un ensemble immobilier à l'Isle-Jourdain – Zone d'activités des Chaffauds**

**Contrat crédit-bail avec l'entreprise MES à la Pitage**

Voir, ci-avant le compte-rendu de la Commission communautaire « Développement économique, Emploi et Insertion » du 04 avril.

**Diagnostic territorial en vue de la signature d'un Contrat Enfance-Jeunesse 2017-2020**

La contractualisation pluriannuelle actuelle avec la MSA et la CAF s'accompagne d'un diagnostic territorial stratégique et prospectif partagé à l'échelle des 55 communes permettant la définition d'actions à conduire sur la période actuelle.

Compte tenu de l'étendue de cette étude obligatoire la CCVG entend déléguer à un prestataire spécialisé la réalisation de ce document.

La CAF et la MSA peuvent, sous réserve de dépôt d'une demande de subvention, contribuer au financement de ce diagnostic.

**Comité syndical SIMER « Travaux Publics » – le 0/04/2017 - a assisté : Sylviane SOUBRY**

Principaux points évoqués

**Compte administratif 2016**

Fonctionnement

Résultat cumulé à reporter = 1 486 810,52€

Baisse des recettes. La baisse des charges est inférieure à celle des recettes.

Investissement

Solde d'exécution à reporter = 97 126,47€

Résultat cumulé = 57 956,57€.

## Analyses

► Le coefficient d'autofinancement courant est en régression, mais demeure largement suffisant pour autofinancer les investissements.

► L'encours de la dette est en hausse mais ne représente que 10% des recettes de fonctionnement.

► Malgré une baisse des charges fixes de personnel, le ratio de rigidité des charges de structure se dégrade sous l'effet de la chute des recettes.

## **Budget primitif 2017**

### Fonctionnement

La section est en équilibre à 4 846 500,00€.

### Investissement

La section est en équilibre à 570 726,47€.

## **Budget annexe – Prix de la main d'œuvre et matériels**

<i>Comité syndical SIMER « AG » – le 06/04/2017 - a assisté : Sylviane SOUBRY</i>
---

Principaux points évoqués

## **Compte administratif 2016**

### Fonctionnement

Résultat cumulé à reporter = 0,39€

Baisse de 6% des dépenses de fonctionnement. Les dépenses d'ordre ont évolué de 20% suite aux amortissements du nouveau site internet syndical.

### Investissement

Solde d'exécution à reporter = 4 258,03€

Résultat cumulé = 4 258,03€.

## **Budget primitif 2017**

### Fonctionnement

La section fonctionnement est en équilibre à 515 270,00€ et la section investissement est en équilibre à 13 680,00€.

## **Retrait de 3 communes et d'un syndicat de la mission travaux publics**

## **Adhésion du SIMER au pôle éco-industries**

**Prochaine séance du Conseil Municipal  
Vendredi 5 mai 2017 à 20h30**